



PRÉFECTURE DE LA LOIRE

Préfecture
Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau des élections et de la réglementation
générale

Saint-Etienne, le 10 JAN. 2019

Affaire suivie par :

Eliane D'ALFONSO
Téléphone : 04 77 48 45 01
Télécopie : 04 77 48 47 53
Courriel : eliane.dalfonso@loire.gouv.fr

Le préfet de la Loire

à

Mesdames et messieurs les maires de l'arrondissement de Saint-
Etienne

Arrêté portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Saint-Etienne

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu les propositions des maires des communes concernées ;

Vu les désignations des représentants par le président du tribunal de grande instance de Saint-Etienne ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

Arrête :

Article 1^{er} : Sont désignés, pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, les personnes dont les noms figurent dans les tableaux annexés ci-après.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture de la Loire et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire.

Fait à Saint-Etienne, le 10 JAN. 2019
Pour le préfet et par délégation
le secrétaire général


Gérard LACROIX